

CONTROLE TECHNIQUE**Des défaillances sur le véhicule neuf, selon Maghlaoui**

L'intervention télévisée de Maghlaoui sur le contrôle technique des véhicules neufs a laissé plus d'un perplexe. Le ministre des Transports a expliqué lors de son passage au forum de l'Unique que lors du contrôle de véhicules professionnels (taxis, bus), des défaillances "dangereuses" ont été décelées dans certaines marques. Il a cité notamment le freinage, la direction ou l'éclairage. Cette décision remet en cause la fiabilité et l'utilité des examens primitifs opérés par les ingénieurs des mines avant la mise en circulation des véhicules neufs.

La question qui se pose est : quel rôle joue alors la direction des mines ? Y aura-t-il un fichier des véhicules ayant enregistré des défaillances ? Les concessionnaires seront-ils alors saisis ? Rien de tout cela ne sera fait à croire la réponse de Mohamed Maghlaoui. L'utilité de ce contrôle est en tout état de cause introuvable. "Une aberration !" disent les automobilistes. Certains même diront que c'est un trafic à grande échelle. L'automobiliste devra déboursier 800 DA et faire la queue dans les files d'attente.

Un marché parallèle s'est même créé contre 5 000 DA, l'automobiliste peut avoir son procès-verbal de contrôle en remettant la carte grise à une connaissance. La situation en est arrivée là par le manque de communication et d'information. Le premier responsable de ce département a reconnu le déficit en matière de communication pour l'opération. Actuellement, selon les chiffres avancés par Maghlaoui, sur un parc de 110 000 véhicules âgés de cinq à dix ans, seulement 30 000 sont passés au contrôle technique obligatoire pour cette catégorie depuis le 1^{er} septembre 2006. Ceci, en indiquant que les capacités de traitement mises en place au niveau des 48 wilayas sont de l'ordre de 120 000 véhicules par mois.

Rejetant la responsabilité sur le citoyen, Maghlaoui a mis en relief le manque de rigueur des automobilistes. "Néanmoins, dira-t-il, l'Etat agira avec la souplesse que requiert une telle opération et si la prolongation du délai est nécessaire, cette mesure sera prise." "L'essentiel est de faire passer tout le parc automobile", a-t-il ajouté.

Interrogé sur le devenir de la compagnie aérienne nationale Air Algérie, Maghlaoui dira qu'elle est bénéficiaire. "Elle a réalisé des bénéfices au cours de 2006 et également durant les exercices précédents (2004-2005)", a-t-il affirmé. Ceci, en reconnaissant qu'elle n'offre pas de prestations de services de qualité. Pour lui, le problème majeur d'Air Algérie demeure les retards de vols liés à la maintenance dans 20 % des cas ou à l'équipage 20 % également. Actuellement, a dit le ministre, les pouvoirs publics s'attellent à étudier davantage l'origine de ces retards préjudiciables à la compagnie et surtout à y remédier progressivement.

Et même devant cet état de fait, l'usager devra attendre la restructuration de toute la compagnie soit à l'horizon 2009 pour l'ouverture du ciel aérien à la concurrence.

La compagnie, a-t-il rappelé, a une pléthore de 2 400 employés dont le départ sera négocié selon les normes avec le syndicat, a fait savoir Maghlaoui pour lequel "il faut absolument croire en les chances de cette compagnie qui devrait être prochainement cotée en bourse".

Pour ce qui est du transport urbain, il faudra attendre 2008 pour des solutions radicales.

Maghlaoui a évoqué les efforts fournis quotidiennement par son département pour améliorer ce mode de transport, notamment à travers le renouvellement du parc de l'Etusa. Selon lui, pour régler définitivement le problème du transport urbain, l'Etat s'achemine vers un autre système de transport de masse, totalement différent et inédit qui a fait ses preuves dans les grandes villes du monde : il s'agit du métro, du tramway et également des trains de banlieue d'une nouvelle génération, c'est-à-dire des modes capables de transporter 110 000 passagers-heure. D'ici là, les attentes dans les pseudo-stations de bus peuvent encore durer.

Meriem Ouyahia

LE PROCES S'OUVRE AUJOURD'HUI**L'affaire Khalifa devant le juge sans Khalifa**

Annoncé comme "le procès du siècle", le procès Khalifa s'ouvre ce matin en l'absence du principal accusé. Ni Moumène Khalifa, ni encore moins les hauts cadres de l'Etat auditionnés par la justice ne seront sur le banc des accusés. Bouteflika qui espérait marquer son quinquennat par un procès exemplaire n'aura pas réussi à le faire. Ceux qui s'attendaient à voir la vérité éclater à l'issue du procès seront déçus. C'est à une parodie qu'ils assisteront avec comme acteurs principaux, d'ex-employés de Khalifa et quelques directeurs d'entités publiques ayant déposés leurs fonds au niveau de Khalifa Bank.

Comptant sur l'effet d'annonce, les ministres de la Justice et celui de l'Intérieur se sont chargés de multiplier les déclarations. Belaid et Zerhouni n'ont eu de cesse de promettre que "toute la vérité" sera enfin connue sur ce qu'ils appellent l'escroquerie du siècle.

Sans jamais l'évoquer directement dans ses nombreux discours, Bouteflika a de son côté donné le ton, promettant de sévèrement punir "tous" les auteurs de la corruption. Ses "efforts" pour extraire Khalifa sont pourtant restés vains. Ni son déplacement à Londres, ni encore moins la visite de Jack Straw à Alger n'ont

réussi à faire fléchir la position londonienne. A Alger qui souhaitait juger Khalifa, les autorités londoniennes ont répondu que le réfugié Khalifa ne pouvait faire l'objet d'une telle mesure.

En février dernier, le secrétaire d'Etat au Foreign Office, usant d'une formule très diplomatique, avait expliqué : "Nous comprenons le souci des autorités algériennes concernant cette personne. Cependant, cela ne dépend pas de la signature du traité d'extradition. Il demeure toutefois possible qu'il y ait extradition, conformément à nos lois et à nos engagements internationaux." Pourtant, le garde des

Sceaux algérien s'était empressé de dire que le dossier d'extradition de Khalifa est en voie d'être réglé, laissant supposer que ce dossier devrait connaître son épilogue sous peu. Il n'en sera rien. Khalifa est absent de son procès.

Une situation qui doit arranger beaucoup de personnes du sérail pour qui l'ancien golden boy algérien pourrait être un témoin gênant.

Beaucoup d'entre eux ont bénéficié des "largesses" de Khalifa et ne voudraient certainement pas être mêlés à cette affaire. Aujourd'hui donc, c'est le procès de la faillite de Khalifa Bank qui implique 104 accusés qui débute. Ils doivent répondre d'une trentaine de chefs d'accusation, dont ceux de faillite frauduleuse, association de malfaiteurs, abus de confiance, détournement de fonds, faux et usage de faux, corruption. Ils encourent des peines allant jusqu'à dix ans de prison et des amendes.

Au cours des audiences, il sera question du trou de 3,2 milliards de dinars constaté dans la caisse prin-

cipale de la banque à la suite d'irrégularités dans la gestion des dépôts et de la non-observation des règles prudentielles dans l'octroi des crédits.

Après avoir été dans les bonnes grâces du système, Khalifa qui a arrosé un nombre incalculable de personnalités est tombé en disgrâce en février 2003, lorsque trois de ses cadres qui tentaient de sortir frauduleusement une mallette contenant deux millions d'euros avaient tenté de quitter le territoire national. Depuis, ses déboires n'ont pas cessé.

En 2002, les pouvoirs publics avaient gelé les opérations de commerce extérieur de Khalifa Bank et mis l'établissement sous tutelle administrative. Elle a été suivie par la faillite du groupe en juin 2003 et la fuite à Londres de Khalifa. Jouissant du statut de réfugié, il n'est inquiété ni par les autorités anglaises ni encore moins par l'agitation des Algériens autour d'une hypothétique extradition qui interviendrait sans doute jamais.

Nawal Imès

SIDI-BEL-ABBES**Deux repentis s'adressent aux terroristes sur les ondes de la radio locale**

Suite aux recommandations faites en direction de la population par la 2e Région militaire au sujet de l'hydre du terrorisme qui continue épisodiquement à maintenir son degré de capacité de nuisance, la radio Sidi-Bel-Abbès sollicitée a décidé de conjuguer ses efforts avec celle-ci pour endiguer le phénomène et rassurer la population de Sidi-Bel-Abbès au sujet des rumeurs de ces derniers mois qui font état de la réapparition, des actes terroristes dans la capitale de la Mekerra.

Aussi, la radio a-t-elle, lors d'une émission spéciale, diffusée le jeudi 4 janvier dernier sur ses ondes, décidé d'émettre les appels de l'ANP et de repentance aux terroristes qui seraient au nombre de 21 activant toujours notamment dans le sud de la wilaya, plus exactement dans les régions de Telagh et Merine comme l'ont rapporté les deux repentis invités à cette émission, M. Y. alias Aïssa, âgé de 30 ans, et C. M. alias Moussa âgé de 38 ans qui ont rejoint le maquis, pour le premier alors qu'il n'avait que 16 ans et qui s'est rendu il y a moins de trois mois, et pour

le deuxième, il y a plusieurs années mais s'est repenti il y a une année. Les deux repentis se sont adressés à leurs ex-pairs qui sévissent toujours et à la population. Aïssa et Moussa ont par le biais de leurs témoignages tenté de convaincre les terroristes sur l'impasse dans laquelle ces derniers se trouvent, donnant comme exemple leur cas.

"Nous nous sommes trompés en rejoignant le maquis, nous avons tout perdu, situation, parents, mais grâce à Dieu nous nous sommes aperçus de notre erreur, et saisissant les dernières mesures, à savoir celles de la concorde civile et puis la loi sur la paix et la réconciliation nationale, nous sommes revenus sur le droit chemin."

Les deux repentis ont insisté sur des appels faits en direction d'un terroriste aveugle qui "vit" toujours au maquis dans des conditions inhumaines et d'un autre dont la famille en son absence s'est disloquée ainsi que d'autres terroristes qui ne doivent plus s'enliser dans leur tourmente.

Au cours de la même émission, la radio Sidi-Bel-Abbès a réitéré les recom-

mandations de la 2e Région militaire qui ne cesse de multiplier ses appels à travers les mass-média en direction de la population sur les dangers que le terrorisme continue quand même de représenter comme menace pour la stabilité du pays et la sécurité des personnes et des biens.

Dans cet objectif, l'ANP rappelle les mesures prises, pour neutraliser le terrorisme, comme la concorde civile et la loi sur la paix et la réconciliation nationale, et remettre sur le droit chemin les personnes égarées.

Ne manquant pas de moyens pour continuer sa lutte contre le terrorisme, la 2e Région militaire a rendu destinataires 12 wilayas de l'Ouest d'instructions visant à exhorter la population à rester constamment vigilante quel que soit le calme sécuritaire que l'on peut constater. Des numéros de téléphone sont diffusés et placardés dans toute la wilaya, pour signaler toute personne suspecte ou mouvement suspect en relation avec le terrorisme. En protégeant l'Etat nous assurons notre sécurité.

A. M.

BLIDA**Suspension du maire de Meftah**

De sources sûres, nous avons appris que le maire de Meftah, commune située à 35 km à l'est de Blida, a été suspendu, hier, par le wali de Blida. La décision de sa suspension est motivée, nous dit-on, par sa poursuite

en justice dans une affaire qui concerne sa commune. Joint par téléphone, le désormais ex-maire de Meftah nous dira que l'affaire pour laquelle il est poursuivi ne le concerne pas directement, puisque, justi-

fiera-t-il, lors des faits qui se sont déroulés au mois de juillet 2006, il était en congé. Il nous informa en effet qu'il s'agit d'une affaire de détournement d'anciennes conduites d'eau par une tierce personne et ce, à l'insu

des élus de la commune de Meftah mais que l'ex-maire s'en est retrouvé mêlé après qu'une plainte fut déposée. Il sied de signaler que la tierce personne a été placée sous contrôle judiciaire.

M. B.